

# COMPOSITION JURY SÉLECTION PASSERELLES BUT 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> ANNÉES

## Année universitaire 2024-2025

- VU** les articles L. 613-1, 613-38 et suivants, L 712-2 et D. 643-59 et suivants du Code de l'Éducation ;
- VU** l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** la délibération n°2021-86 du Conseil d'administration en date du 27 septembre 2021 approuvant les propositions de la CFVU du 23 septembre 2021 ;
- VU** la délégation de signature du Président de l'université n°DAJ/n°2021-425 en date du 1er avril 2021 ;
- VU** les propositions de M. le Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Blois ;

### ARRÊTE

#### **Article 1 : Désignation des jurys de sélection**

Les demandes d'admission en BUT 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années (passerelle) sont examinées par un jury composé des personnes désignées ci-après :

*Président du jury :* Samuel CALLÉ

*Membres :* Laurianne BLANC, co-Chef de département - RT  
Mathieu CROISSANDEAU, chef d'exploitation délégué – EDF-  
Kévin DESCOUBES, chef de projet - Kernl  
Ludovic FONTAINE, enseignant chercheur - RT  
Jacqueline GROS-DESORMEAUX, enseignante - MMI  
Lionel HAUMESSER, co-Chef de département – MP  
Cyril DE RUNZ, Chef de département - MMI  
Fanomezantsoa RANDRIANAIVO, Chef de département - SGM  
Emmanuel RHENY, Graphiste-designer – MANOLABO  
Loïc TESSIER, enseignant chercheur - SGM  
Mustapha ZAGHRIQUI, Chef de département – MP

*Suppléants :* Catherine CHENU, département – SGM  
Patrick LAFFEZ, département - MP  
Julien LASSERRE, département - MMI  
Rémi ROUFFAUD, co-Chef de département – RT

**Article 2 : Affichage**

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

**Article 3 : Exécution**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 22 novembre 2024

Pour le Président de l'Université et par délégation,

Le Vice-président en charge de la formation et de la  
vie universitaire



Florent MALRIEU